

Compte rendu de la rencontre du réseau REPAIRA

10 Décembre 2011



Participants :

Virginie Brisac, virginie_brisac@yahoo.fr,
Myriam Conzett, myriamconzett@gmail.com,
Chantal Fabre, chantannerie@gmail.com,
Hélène Fromont, he.fromont@laposte.net,
Serge Gligoric, serge.gligoric@hotmail.fr,
Pierre Gojat, pierre.gojat@orange-ftgroup.com,
Béatrice Lassale, lassale.beatrice@orange.fr,
Sylvie Lehman, sylvie.lehmann1@libertysurf.fr,
Pierre Lozach, plozach1@free.fr,
Alexandra Phan, alexandraphan@orange.fr,
Anne Saguez, anne.saguez@hotmail.fr,
Luc Sanguinede, luc.sanguinede@wanadoo.fr.

Cette année, le réseau se donne pour objectif de franchir un nouveau cap.
2012 verra l'arrêt du Master à Paris 3. Repaira est donc plus que jamais un support de développement en termes de recherche-action et de professionnalisation.

Du nouveau sur le site Repaira.fr

Elle s'inscrit dans une dynamique de renforcement de la dimension professionnelle du site.

N'hésitez-pas à nous donner votre appréciation et à nous faire des suggestions.

Sur la page d'accueil du site, vous verrez également une fenêtre prévue pour recevoir une **vidéo de présentation** de la recherche-action. Nous allons tourner une vidéo de 3 mn environ au cours de laquelle Christophe Vandernotte et Hélène Fromont présenteront les caractéristiques de la recherche-action.

Les Coopératives – présentation de Myriam Conzett

2.4. Les coopératives

⌘ B.I.T : le terme "coopérative" désigne « une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement ».

62

Loi du 10 septembre 1947

⌘ « les coopératives sont des sociétés dont les objets essentiels sont :

- 1°/ De réduire, au bénéfice de leurs membres et par l'effort commun de ceux-ci, le prix de revient et, le cas échéant, le prix de vente de certains produits ou de certains services, en assumant les fonctions des entrepreneurs ou intermédiaires dont la rémunération grèverait ce prix de revient ;
- 2°/ D'améliorer la qualité marchande des produits fournis à leurs membres ou de ceux produits par ces derniers et livrés aux consommateurs
- 3°/ Et plus généralement de contribuer à la satisfaction des besoins et à la promotion des activités économiques et sociales de leurs membres ainsi qu'à leur formation²⁸¹ ».

⌘ La Loi précise en outre que « les coopératives exercent leur action dans toutes les branches de l'activité humaine ».

63

Principes de base

- ⌘ Double qualité (sociétaire, usager et/ou salarié)
- ⌘ Lucrativité limitée
- ⌘ Impartageabilité des réserves
- ⌘ Principe démocratique (un homme, une voix).

64

Autre classification possible

- ⌘ - Coopératives de production ou « de salariés » (SCOP, SAPO, SCIC)
- ⌘ - Coopératives d'usagers (ex : des coopératives de consommation)
- ⌘ - Coopératives d'entrepreneurs (ex : coopératives artisanales)
- ⌘ - Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)
- ⌘ - Coopératives agricoles
- ⌘ - Unions d'Economie Sociale (coopératives permettant de rassembler plusieurs entreprises de l'économie sociale)

65

2.4.1. La scop

- ⌘ Salariés majoritaires en voix et en capital
 - ☐ Associés extérieurs = maxi 49 % du capital et 35 % des droits de vote.
- ⌘ Les bénéfices sont répartis en trois parts :
 - une part entreprise : les réserves (au minimum 16 %)
 - une part salariés : la participation (au minimum 25 % jusqu'à 84%)
 - une part capital : les dividendes (au maximum 33 %)
- ⌘ Dirigeant salarié
 - ☐ Le dirigeant, élu par les associés (gérant de Sarl) ou désigné par le Conseil d'administration (Président et directeur général de SA) pour exercer la direction de l'entreprise, à un statut de salarié.
 - ☐ Il exerce l'autorité et gère l'entreprise au quotidien. Il doit rendre compte de sa gestion lors des assemblées d'associés.

66

Catégories de coopératives

- ⌘ L'INSEE distingue 4 catégories de coopératives :
 - ☐ Les sociétés de coopératives agricoles, elles-mêmes subdivisées en 4 sous-catégories
 - ☐ les coopératives agricoles, les CUMA, les SICA et les GAEC.
 - ☐ Les coopératives de crédit
 - ☐ Les coopératives de production
 - ☐ Les autres coopératives

67

L'utilisation des mandala dans l'accompagnement – présentation de Virginie Brisac

Mandala signifie littéralement "cercle" mais il désigne plus largement un objet support à la méditation et à la concentration composé de cercles et de formes diverses. Diagramme cosmique peint sur une toile ou composé de sable coloré, le mandala constitue parfois aussi un motif architectural.

Mandala veut aussi bien dire cercle que centre ; autour d'un point central de repos sont apportés des formes et des motifs.

Les mandalas sont en général formés de triangles, de carrés et de cercles imbriqués qui, d'une part véhiculent des contenus conscients à la signification connue et qui, d'autre part, interpellent directement les structures psychiques inconscientes.

Les mandalas peuvent être considérées comme des reproductions spirituelles de l'ordre du monde et

on les associe souvent dans ce sens aux quatre points cardinaux. Comme dans le cas du labyrinthe avec lequel on a parfois noté une certaine parenté, c'est le centre du mandala qui attire le regard.

Dessiner, remplir ou colorier un mandala permet de se détendre, d'améliorer sa concentration... Les mandalas peuvent être considérés comme des « soins pour l'âme », ils permettent de découvrir une créativité propre à chacun, de se découvrir soi-même dans sa réalité environnante, de surmonter le stress plus facilement, de se tranquilliser, de gagner de la confiance et de l'assurance.

Pour plus de détails le document complet de présentation de Virginie Brisac est en ligne dans l'espace membre dans la rubrique « support de formation ».

Nous avons mis en pratique la présentation de Virginie :



**MERCI A TOUS POUR VOTRE PRESENCE DYNAMIQUE
ET VOTRE PARTICIPATION A L'AVANCEMENT DU RESEAU !**

A très bientôt

Samedi 11 Février de 11h à 17h dans les locaux d'IRIS